



LETTRE CGT N° 2 AUX AGENTS DES MINISTERES MTES ET MCT

ACTION PUBLIQUE 2022,

Réunions DGALN et SG des 2 et 3 juillet :
Misère ... de la « transformation publique » !

Montreuil, le 04 juillet 2018

Cher.e.s collègues,

Les ministres ont annoncé par courrier du 20 juin la « phase active de concertation » sur la « transformation de l'action publique ministérielle » (AP 2022) d'ici... le 13 juillet, jour du CTM que président « en droit » MM. Hulot et Mézard. En 1 an une seule présidence effective pour livrer aux élus le dossier de presse du Budget 2018... Concrètement, quatre réunions sont convoquées les 2, 3, 6 et 11 juillet avec le DGALN, la SG, le DGITM, et le CGET sans document ni ordre du jour préalable transmis aux organisations syndicales.

Les chantiers « horizontaux » dit AP 2022 menés par MM. Darmanin / Dussopt (Budget/Fonction publique) consistent à « transformer la fonction publique ». Concrètement :

- Supprimer les CHSCT dans le cadre de la « modernisation des conditions de travail »
- Réduire le rôle des CAP et CCP sur les carrières et droits des agents dans le cadre de la « souplesse agile » nécessaire à l'autorité des managers, et accroître la mobilité des agents en départ « volontaire » ou pour tenir des postes non choisis par eux, mais au bon vouloir des préfets ou des directeurs...
- Individualiser toujours plus les rémunérations et accroître leur part variable au bénéfice des premiers méritants, en refusant les augmentations du point d'indice au titre des « ruptures nécessaires avec l'ancien monde », c'est à dire celui des statuts, du pouvoir d'achat, de la reconnaissance des qualifications, du collectif, des lois et règlements...
- Libérer les recrutements de contractuels au détriment des recrutements statutaires, notamment pour toutes les fonctions techniques, au nom d'une conception « moderne » du service public réduisant son rôle à des fonctions régaliennes de maintien de l'ordre, la plupart des missions de services publics pouvant être réalisées soit par le marché ou bien abandonnées quand celui n'y trouve pas son intérêt ...
- En finir avec la gestion ministérielle des effectifs et services déconcentrés dans les territoires, comme ceux des établissements publics, au nom de « la mutualisation efficace » ; c'est à dire au bénéfice de la seule autorité de fait des préfets de régions et de départements, sans discussion avec les responsables de programmes budgétaires ministériels devant le Parlement (ministres et directeurs généraux) ou par les DG devant les CA des établissements publics...

La CGT a exprimé son refus de considérer cette période de réunions préparatoires à un CTM programmé le 13 juillet, comme une période de concertation. Au bout de deux réunions elle se demande même si l'on peut qualifier ces réunions de points d'information ! Aucun document préparatoire. Et ceux présentés en séance (uniquement par le SG) ne répondent pas à nos questions sur les éléments tangibles, notamment sur les propositions faites par les MTES et MCT au titre d'AP2022 et soumises à arbitrages...qui pourraient intervenir pendant l'été ... ou à l'automne !

Le DGALN a ainsi annoncé le 2 juillet « sous réserve des arbitrages à venir », 3 mesures en matière d'eau et de biodiversité, et 5 en matière de logement et d'urbanisme (voir note bas de page).

La CGT a rappelé qu'elle avait transmis ses propositions sur eau et biodiversité au ministre d'Etat en réponse à sa transmission début juin du rapport IGF/CGEDD... Et rappelé la délibération du Comité national Biodiversité du 21 juin sur l'augmentation des moyens humains de l'Etat et de ses établissements publics nécessaires au plan Biodiversité (annoncés le 4 juillet par le gouvernement. La CGT a dénoncé les dangers des 5 mesures présentées à l'oral par le DGALN sur les effectifs et moyens des DREAL et DDT(M) en matière de logement et d'urbanisme, qui visent directement à réduire encore les 10 000 emplois du MCT (dont 8800 en DDT-M- pour 2/3 sur l'urbanisme et 1/3 sur le logement) et ceux du CEREMA. Le DGALN a admis que le respect des règles de construction (CRC représentant 70 ETP en DDT et 70 ETP au CEREMA) demeurerait maintenu « à ce stade ». Il n'a pas répondu sur l'engagement de concertation sur les moyens et l'organisation du « service public de la performance énergétique de l'habitat », mentionné dans le plan gouvernemental rénovation énergétique des bâtiments (MCT-MTES).

Le 3 juillet, la SG a livré les éléments suivants, toujours sous réserve d'arbitrage :

- baisse prévisible de 2% des effectifs chaque année
- déconcentration d'une partie des actes de gestion des personnels de catégorie B
- audit en cours du réseau des écoles
- une quinzaine de projets de regroupement de services (immobiliers ou fonctionnels...)
- 23 chantiers de simplification administrative dits "prioritaires"

Nombre de nos questions en particulier sur les conséquences concrètes pour les agents et les services sont restées sans réponse. Des réunions préparatoires en mode informel et sans documents, en prévision d'un CTM pour information, voilà une piètre conception du dialogue social.

Nous avons peu d'espoir que les deux prochaines réunions de la DGITM sur les évolutions dans les transports et du CGET sur la création d'une agence nationale de cohésion des territoires qui se dérouleront respectivement les 06 et 11 juillet soient de nature à démontrer la considération que l'administration porte aux personnels et à leurs représentants.

Nous vous informerons de ce que nous en tirerons ... ou pas !

La FNEE-CGT.

(*)

Eau et Biodiversité : 1°/ Le scénario de fusion AFB et ONCFS est retenu (dit n°4 dans les scénarios du rapport IGF/CGEDD sur les opérateurs en ce domaine cf. doc CGT de juin 2018), sans diminution des moyens humains additionnés des effectifs des deux établissements. 2°/ Concernant les 6 agences de l'eau (AE), accélération de la mutualisation de fonctions entre les AE, mais sans fusion à ce stade, et poursuite des suppressions d'emplois (à hauteur de 12 % d'ici 2022 - 48 en 2018, chiffre de la CGT, « non démenti, ni confirmé » par le DGALN et le DEB. 3°/ Simplification de la nomenclature eau avec des dérèglementations, à adapter au plan local selon les priorités en raison des faibles effectifs pour contrôler l'application des déclarations ou des autorisations...

Logement et urbanisme : 1°/ Avec la montée en puissance des intercommunalités (EPCI), abandon des tâches en matière de planification territoriale (par ex SCOT et PLU) et d'ADS (autorisation des droits des sols), les DDT(M) et DEAL devant se recentrer sur les communes de montagnes (EPCI de - de 15 000 habitants), les portés à connaissance et les communes sans PLU (Règlement national d'urbanisme-RNU). 2°/ Transferts obligatoires et définitifs au bout de 6 ans aux collectivités ayant aujourd'hui la délégation de compétences des aides à la pierre (la moitié environ du total des compétences aides à la pierre des DDT(M)). 3°/ Inter-départementalisation de la gestion des taxes d'aménagement gérées par les DDT (dont ni les collectivités locales ni les services fiscaux, ne veulent s'occuper... Décidément la DGALN, a des idées pour comprimer les effectifs des DDT, mais pas de volonté pour améliorer leurs rôles et leurs compétences...). 4°/ Rapprochement/fusion des DDCS(PP) et DDT dans les « petits départements » pour les activités logement et hébergement, qui reviendraient dans le même service (après avoir été séparées des DDT...). 5°/ Dématérialisation et Simplifications généralisées dans tous les domaines urbanisme, logement, accessibilité, pour réduire les effectifs...